



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

**Présents** : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Thierry ALIX, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Elisabeth BUCO, Stéphane DAO, Maud LAMBERT, Eliane ROBA, Elisabeth VAREILLES

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie CHABAUD

### PREAMBULE

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de proposer l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière/refuge pour chiens. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :

- Demande d'adhésion à la fourrière de Vallongue
- Demande de subvention de l'école pour un projet artistique scolaire (décision)
- Demande de mise à disposition du domaine public (décision)
- Recherche de financement pour les projets ci-dessous ;
  - Amélioration des bâtiments publics (décision)
  - Installation d'un surpresseur et réserve-Hameau Bouiron (décision)
- Questions diverses

#### 1-Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2020

Mme le Maire signale une erreur dans le compte-rendu et précise que l'ensemble du conseil souhaite éventuellement solliciter un médiateur civil et non un médiateur de la république.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire informe également à l'ensemble du conseil que les comptes-rendus sont affichés sur le panneau extérieur de la mairie et peuvent être diffusés par mail soit par les conseillers soit par le secrétariat sur demande, en attente de la mise en ligne du site internet de la commune.

#### 2-Demande d'adhésion à la fourrière de Vallongues (DE\_2020\_36)

Suite à divers problèmes de chiens errants, la commune n'ayant pas de fourrière communale, le Conseil Municipal a décidé, d'adhérer au syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière-refuge pour chiens et chats errants de VALLONGUES qui propose ses services pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, dont la cotisation annuelle est de 1.50 €/habitant.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Elle précise que les modalités de prise en charge des animaux ainsi que les conditions dans lesquelles ils peuvent être remis à leur propriétaire seront détaillés par le syndicat à compter du mois de janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE** l'adhésion au Syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière-refuge pour chiens et chats errants de VALLONGUES.

#### 3-Demande de subvention pour un projet artistique de l'école (DE\_2020\_37)

En cette année particulière, l'école ne partira malheureusement pas en classe découverte.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Ainsi l'enseignante a travaillé avec les parents d'élèves à un tout autre projet qui sera artistique et local et qui va impliquer la participation de Gilles BRUN et Ans BARILLE pour la création d'un totem en verre dans le cadre du projet « Jardin 'art ». Le coût total du projet s'élève à 560 €.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé d'octroyer une subvention couvrant la totalité du projet soit 560 €, sous réserve de sécuriser l'œuvre finale pour éviter des éventuels débris de verre.

### 4-Demande d'autorisation d'utilisation du domaine public (DE\_2020\_38)

Mme le Maire informe d'une demande d'autorisation d'un administré d'occupation du domaine public devant son habitation située au centre du village en bordure de la route départementale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, pour des raisons d'équité, **REFUSE** de réserver de façon permanente le domaine public exclusivement à un administré dans le centre de village

### 5-Travaux d'amélioration des bâtiments publics-Demande de subvention DETR 2021 (DE\_2020\_39)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune pourra présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021. Cette aide, de la Préfecture des Alpes de Haute Provence, permet de soutenir les communes pour l'acquisition, l'amélioration des bâtiments publics et souhaite présenter un dossier concernant la réhabilitation des locaux du 1<sup>er</sup> étage de la mairie, maintenant inoccupée, pour créer un nouveau logement communal et d'un logement locatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** plan de financement ci-dessous ;

Détail des dépenses			
Intitulé			Montant HT
Changement de menuiserie			9 387,36
<b>Réhabilitation de l'annexe de la Maire (1er étage) en logement :</b>			
- Changement de menuiserie			958,24
- Travaux de plomberie			2 811,00
- Travaux d'électricité			2 800,00
- Travaux de peinture			925,00
- Travaux de maçonnerie			1 000,00
<b>TOTAL HT</b>			<b>17 881,60</b>
<b>Subvention</b>			
Organisme	Programme	Taux	Montant
PREFECTURE	DETR2021	60%	10 727,76
		<i>Autofinancement</i>	<i>7 151,84</i>

### 6-Installation d'un groupe de surpression d'eau et mise en place d'une réserve d'eau additionnelle-Demande de subvention DETR 2021 ( DE\_2020\_40)

Madame le Maire explique aux conseillers que la commune avait déposé une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'installation d'un groupe de surpression d'eau, quartier du Bouiron – et la mise en place d'une réserve d'eau additionnelle en septembre 2020 et vient de recevoir la notification de refus. Ce qui conduit la municipalité à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2021 ainsi que le Département dans le cadre de la contractualisation 2021-2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** plan de financement ci-dessous ;



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

### Détail des dépenses

Intitulé	Montant HT
Travaux d'équipement, électricité et automatisme	18 397,00
Travaux de génie-civil	16 200,40
Raccordement ENEDIS	1 302,48
Travaux imprévus -10%	3 589,99
<b>TOTAL HT</b>	<b>39 489,87</b>

Subvention	Programme	Taux	Montant
Organisme			
PREFECTURE	DETR2021	60%	23 693,92
DEPARTEMENT	CDST 2021-2023	20%	7 897,97
	<b>Total</b>		<b>31 591,90</b>
	<i>Autofinancement</i>		<i>15 795,95</i>

7-Travaux d'amélioration et de réparation des équipements suite aux inondations de décembre 2020 ( DE 2020 41)

La commune a reçu la notification d'attribution de la dotation de solidarité, largement inférieure aux prévisions et suite au refus de la Région de traiter le dossier dans le cadre du FRAT INONDATION, la municipalité doit solliciter un montant supérieur de DETR 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** le nouveau plan de financement ci-dessous ;

Détail des dépenses	Montant HT
<b>Intitulé</b>	
<b>Travaux d'urgence réalisés pour information</b>	
<i>Hameau de Bouiron-Elargissement de la route après effondrement</i>	<i>4 225,00</i>
<i>Quartier du Lague- Réfection chemin</i>	<i>1 375,00</i>
<b>Ss total</b>	<b>5 600,00</b>
<b>Travaux d'aménagement proposé par l'IT04-Hameau de Bouiron suite au glissement du talus</b>	
Etude de faisabilité IT04	870,00
Phase n°1- Traitement hydraulique (curage, pose nouveau caniveau)	<i>Réalisé</i>
Phase n°2- Traitement du désordre	25 870,00
Phase n°3 - Pontage des fissures, enduit de protection	2 700,00
<b>Réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales suite à affaissement en raison des inondations</b>	
Remplacement canalisation de traversée parcelle privée	11 889,00
Remplacement canalisation du centre du village	26 925,00
<b>TOTAL</b>	<b>68 254,00</b>

Subvention	Programme	Taux	Montant
Organisme			
ETAT	DOTATION DE SOLIDARITE (AP N°2020-311-016)		5 339,10
ETAT	DETR 2021	30%	20 476,20
<b>TOTAL</b>			<b>25 815,30</b>
<i>Autofinancement</i>			<i>42 438,70</i>

### QUESTIONS DIVERSES



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

- **CASIC** : Mme ROBA Eliane et Mme Maud LAMBERT font un retour de la réunion du CASIC. Celui-ci se trouve en difficulté en raison des nouvelles modalités de tarification du Département. Par ailleurs, la commune de Saint-Etienne a sollicité sa sortie du CASIC. Cette demande a été refusée par 17 voix. Un travail de réflexion va être engagé afin de trouver une solution adaptée et pérenne autant pour le CASIC que pour la commune de Saint-Etienne les Orgues.

- **Courrier des habitants** :  
L'action du « collectif Bien Vivre à Ongles » a été à nouveau abordée suite aux différents courriers reçus. Une réflexion est engagée sur l'aspect juridique des diverses demandes formulées afin de répondre correctement dans le respect de la réglementation.

**Fin de séance 20h30**